

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 16 décembre 2022 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, COHAS Régine, JOUIN Nicolas, DELHOMME Baptiste, ROCHIGNEUX Didier, DUCHEZ Stéphane, GRANGE Jean-François, GIBERT Marie-Anne, MASSACRIER Marie-Claude.

Absents excusés : SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), GARIN Maximilien (pouvoir donné à S. DUCHEZ)

Absente : COMBE Emilie

Secrétaire de séance : Baptiste DELHOMME

Objet : Adhésion protection juridique GROUPAMA

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42) propose à ses adhérents depuis 2017 un contrat groupe « protection juridique » auprès de la SMACL qui prend fin au 31 décembre 2022.

Une consultation a été lancée et après analyse et négociation, la proposition retenue par décision du Conseil d'administration en date du 15 septembre 2022 est celle de l'assurance GROUPAMA.

La commune de Marcilly le Châtel était adhérente au contrat proposé par l'AMF42 auprès de la SMACL. Afin d'assurer la continuité de ce contrat, la collectivité doit souscrire au nouveau contrat que l'AMF42 propose au 1^{er} janvier 2023 auprès de GROUPAMA.

La cotisation est déterminée pour les communes en fonction de leur nombre d'habitants, soit pour notre commune la somme de : 200.00 €

De plus, ce nouveau contrat propose également en option une Protection fonctionnelle pour les agents et les élus au tarif de 2.20 € par personne (élus et agents)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Marcilly le Châtel à compter du 1^{er} janvier 2023 au contrat « Protection Juridique » de Groupama porté par l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42)

- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 16 décembre 2022

Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Baptiste DELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20221216-2022-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2022

Publication : 29/12/2022